

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1130 Société : RAN AG9109

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENLANINE Thami

Date de naissance : 26-03-1951

Adresse : 56 lot. OCEAN PAR BOU AZZA

Tél : 06 61 19 42 70 Total des frais engagés : 6400 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. CHALLAB CHISLAÏN  
OPHTHALMOLOGISTE  
3, Rue Assad Bnou Zarrara  
Place du Maârif  
Tel : 99.20.46/47 Fax : 99.20.48  
CASABLANCA

Date de consultation : 23/01/2024

Nom et prénom du malade : n° BEN LANINE Thami Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

affection canalaires

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

15 MAR. 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Blanca

Le : 10/03/2024

Signature de l'adhérent(e) : Hassan

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.01.24	O.R.	+ F. 300,-	F. 300,-	<i>OPHTHALMOLOGISTE Rue Asser Boulaan 20 Amsterdam Maart 1924</i>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

## **ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHS**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

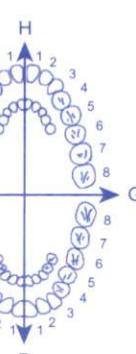
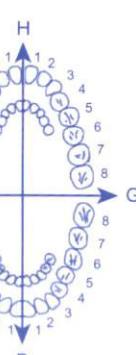
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
LUNETTE ISLAM 148, Rue des Anglais Casablanca	10/03/2024					6000

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				Coefficient des travaux												
				Montants des soins												
				Début d'exécution												
				Fin d'exécution												
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>		H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000	G	35533411	11433553		Coefficient des travaux
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
G	35533411	11433553														
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Montants des soins												
				Date du devis												
				Date de l'exécution												



نظارات إسلام  
LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

asablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

02212845000044

IE:30011276-Vol 5

IF : 30011270 -

106-02

Casablanca, le 16/02

Casablanca, le 10/07/2014

**Facture** 223387

M Ben A'MORE IS NAME Doit

Nature des Verres	Vision de loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
<i>Con. A.R.</i>	OD / OG	OD / OG	OD / OG	OD <i>130</i> OG <i>42</i>
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD <i>(90° - 120°) - 1</i> - OG <i>(90° - 1°) - 0.6</i>			1	<i>2000-</i>
V.P. : - OD - OG			1	<i>base 2000-</i>
ADD./	<i>1.75</i>			
<i>LUNETTE ISLAM 148, Rue des Anglais TOTAL Casablanca</i>				
				<i>6000-</i>

Arrêtée la présente facture à la somme de .

Six miles Dots

# Docteur GHALLAB G.

Spécialiste de la faculté de médecine de Paris

Maladies et Chirurgie des yeux

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Angiographie - Laser - Echographie

Chirurgie de la cataracte

Chirurgie de la Myopie

Homéopathie

8, Rue Assad Bnou Zarrara Place du Maârif - Casablanca

Tél. : 05 22.99.20.46 / 47



# الدكتورة غزلان غلاب

إختصاصية في أمراض و جراحة العيون

خريجة جامعة باريس

علاج بالمواد الطبيعية

8، زنقة أسد بن زراة ساحة المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22.99.20.46 / 47

Casablanca le 23/1/24 الدار البيضاء في

Monsieur  
BENLAMINE Thami

Une paire de LUNETTE :

PROGRESSIFS

Oeil Droit : (90 -1,25) -1,00 , Addition + 2,75

Oeil Gauche : (90 -1,00) -0,50 , Addition + 2,75

+ monture

LUNETTE ISLAM  
148 Rue des Anglais  
Casablanca

DR. GHALLAB G. ISLAM  
8, Rue Assad Bnou Zarrara  
Place du Maârif  
Tél : 99.20.46/47 Fax : 99.20.48  
CASABLANCA